

Délibération n°2020-01-07

Réf. Nomenclature « Actes » : 731

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REFINANCEMENT DE L'ENCOURS DE DETTE-EMPRUNT DEXIA-EHPAD LA COURTINE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	65
Pouvoirs	10
Votants	75

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 janvier 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marc Bujon est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

André Alanore	à	Jean Stöhr	Éric Bossaert	à	Philippe Roche
Daniel Escurat	à	Alain Fonfrede	Michel Pesteil	à	Jean Pierre Guitard
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	A	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Gérard Rougier	Francis Roques	à	Robert Gantheil
Jean-Marc Sauviat	à	Christophe Arfeuillère	Geneviève Serve	A	Marie-Claude Lepage

- Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Delpech); Daniel Caraminot (René Lacroix); Bernard Couzelas (Alain Lanly); Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- Élus absents et non-représentés :**

Marine Belle ; Jean-Marc Bodin ; Gilles Chazal ; Tony Cornelissen ; Daniel Couderc ; Danielle Coulaud ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Frédérique Fraysse ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Mady Junisson ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Joël Pradel ; Christine Rougerie ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2020-01-07

Envoyé en préfecture le 28/01/2020
 Reçu en préfecture le 28/01/2020
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20200123-20200107-DE

Dans le cadre du financement de la construction de l'EPHAD de La Courtine, l'ancienne Communauté de Communes a contracté, auprès de l'établissement bancaire Dexia Crédit Local, un emprunt d'un montant de 2 826 000,00 € selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 2 826 000,00 €
- Durée : 30 ans
- Taux : Variable indexé sur le LIVRET A + 1,10 %
- Date 1er échéance : 1er Novembre 2011

Le contexte de taux d'intérêts bas offre la possibilité à Haute-Corrèze Communauté de refinancer auprès d'autres établissements l'encours de dette évoqué ci-dessus avec un passage à taux fixe et permettre ainsi une économie sur les charges financières afférentes à cet emprunt.

Une consultation de refinancement d'un encours de dette a été auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, la Banque Postale et le Crédit Agricole Centre France selon le cahier des charges suivant :

- Montant : 2 282 422,16 € (capital restant dû (CRD) après cette échéance du 01/02/2020 est de 2 215 963,26€ et l'indemnité de remboursement anticipée est égale à 3% du CRD, soit 66 478,90€).
- Taux : Fixe

Deux offres de refinancement de l'encours de dette ont été déposées par la Banque Postale et le Crédit Agricole Centre France.

Au vu de l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre France comme suit :

- Montant : 2 282 442,16 €
- Durée : 20 ans
- Taux : Taux fixe de 0,97 %

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

DECIDE :

.....
ARTICLE 1 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT DE PRET

- **Montant du contrat de prêt** : 2 282 442,16 €
- **Durée du contrat de prêt** : 20 ans
- **Objet du contrat de prêt** : Refinancement d'un encours de dette
Montant : 2 282 442,16 €
- **Versement des fonds** : à la demande de l'emprunteur en une ou plusieurs fois jusqu'au 07/01/2021.
- **Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 0,97 %
- **Base de calcul des intérêts** : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Délibération n°2020-01-07

Envoyé en préfecture le 28/01/2020
 Reçu en préfecture le 28/01/2020
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20200123-20200107-DE

- **Échéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle
- **Mode d'amortissement** : constant
- **Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital ou lorsque le remboursement anticipé intervient en période de baisse de taux, une indemnité financière égale au nombre de mois (M) calculés aux taux d'intérêts du prêt sur la base du capital remboursé par anticipation.

Commission

- **Frais de dossier** : 1 141,00 €

.....
 ARTICLE 2 : ETENDUE DES POUVOIRS DU SIGNATAIRE

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Centre France.

A l'unanimité	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 23 janvier 2020



Le président,
 Pierre Chevalier